

Tables d'ascendance : un nouveau système de classement et de numérotation

Autor(en): **Courten, Régis de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =
Annuaire / Société suisse d'études généalogiques**

Band (Jahr): - **(1975)**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-697409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tables d'ascendance

Un nouveau système de classement et de numérotation

Par Régis de Courten

Quel généalogiste n'a-t-il pas commencé un jour à établir sa propre table d'ascendance ? La plus passionnante des entreprises, qui vous touche de près puisque c'est l'étude du sang coulant dans vos veines - et qu'il soit rouge ou bleu ne fait rien à l'affaire.

Réunir ses 8, 16 ou 32 quartiers de noblesse a d'abord été une preuve juridique à fournir, nécessaire à la jouissance de certains droits, de certaines fonctions. Ceci sous l'Ancien Régime. Puis il y eut et il y a toujours le tableau dessiné des armes coloriées à la gouache, à l'huile parfois, surmontées de leur cimier, que l'on admire dans combien de maisons. Enfin l'établissement de dossiers sur ces 62 personnages (32 + 16 + 8 + 4 + 2) dont vous êtes le produit. Le côté scientifique de la généalogie. Aller au-delà du curriculum vitae, de la simple notice biographique, connaître leur aspect physique, leur santé, leur caractère, leur tempérament, leurs qualités et leurs défauts.

Et puis il y a le côté poétique, utopique ! Continuer à rechercher les pères et mères de ces 32 aïeux et les aïeux de ces aïeux, établir sa table d'ascendance jusqu'à l'infini. C'est le travail d'une vie de généalogiste, qui se laisse peu à peu prendre par la passion de la recherche, l'amour du puzzle, l'acharnement à vaincre les obstacles. Combien de ces tables d'ascendance, riches de milliers de noms, dorment-elles dans des archives publiques et privées, quand elles n'ont pas été détruites par des héritiers qui ont un peu trop tendance à nous traiter, nous généalogistes, de "doux dingues" !

Il est vrai que mener à chef ce genre de travaux, en établissant des dossiers ordonnés, classés, avec index des noms de personnes et de lieux, n'est pas une tâche facile. Et que dire s'il s'agit de les publier !

En Suisse, je ne pourrais citer que quatre ouvrages de tables d'ascendance poussées à l'extrême, ceux de Konrad Schulthess (Schulthess-Würth), d'Eduard Rübel (Rübel-Blass), de Manfred Stromeyer (Merian) et de Ferdinand Niederberger (Kranz-Niederberger) (1). Il y en a beaucoup plus qui se contentent des 32, 64 quartiers, parfois davantage, publiés pour eux-mêmes, cachés dans des périodiques, dans des recueils comme ceux édités dès 1938 par J. P. Zwicky von Gauen "Sammlung schweizerischer Ahnentafeln" et "Archives suisses de généalogie". Comment les découvrir ? C'est une autre affaire qui mériterait d'ailleurs un article à lui tout seul (2).

C'est dommage qu'il n'en paraisse pas davantage. L'analyse poussée de ces tables d'ascendance permettrait de passionnantes études sociologiques, démographiques, historiques, comme celles entreprises depuis quelques années des registres de naissances, de morts, de mariages d'une localité, d'une région.

Ma propre table d'ascendance est représentative, je pense, d'une certaine Suisse. Deux cantons romands et catholiques : Valais et Fribourg. Mais les lois qui s'en dégagent resteraient les mêmes en permutant canton et religion. Tout d'abord, en remontant, les XIXe, XVIIIe et XVIIe siècles : on tourne en rond sans en sortir dans la vallée du Rhône (et même là une coupure apparaît

très nettement, dans l'ascendance, entre le Haut-Valais, République indépendante avec Sion comme capitale, et le Bas-Valais, pays sujet) et sur les bords de la Sarine. Avec une exception : une arrière-grand-mère bourguignonne, d'origine périgourdine, mais dont l'aïeule est valaisanne. Apparaissent quelques rares familles lucernoises, soleuroises, savoyardes, alsaciennes. Toutes les couches de la population y sont représentées : des familles de chefs d'Etat à celles de pêcheur du lac de Neuchâtel. L'ascension sociale de nombreuses autres se remarque par les métiers, les fonctions, les mariages de ses membres.

XVIe - XVe siècles : franchie la coupure nette de la Réforme, la plupart des cantons suisses apparaissent; les mariages entre Suisses et les régions voisines sont plus nombreux. Les familles modestes, avec des noms d'alliance que l'on ne rattache à aucune généalogie établie, ont disparu déjà; les féodaux s'éteignent dans les familles notables qui débutent. Si les recherches le permettaient, l'éventail des couches sociales apparaîtrait équilibré. Même le haut clergé est représenté par trois princes-évêques du Valais, procréateurs de bâtardes, dans un décor noir et rouge de la fin du Moyen Age et du début de la Renaissance. C'est à ce stade, rarement avant, que les travaux de mes "cousins" Schulthess, Rübel, Stromeyer et Niederberger rejoignent les miens, se complètent.

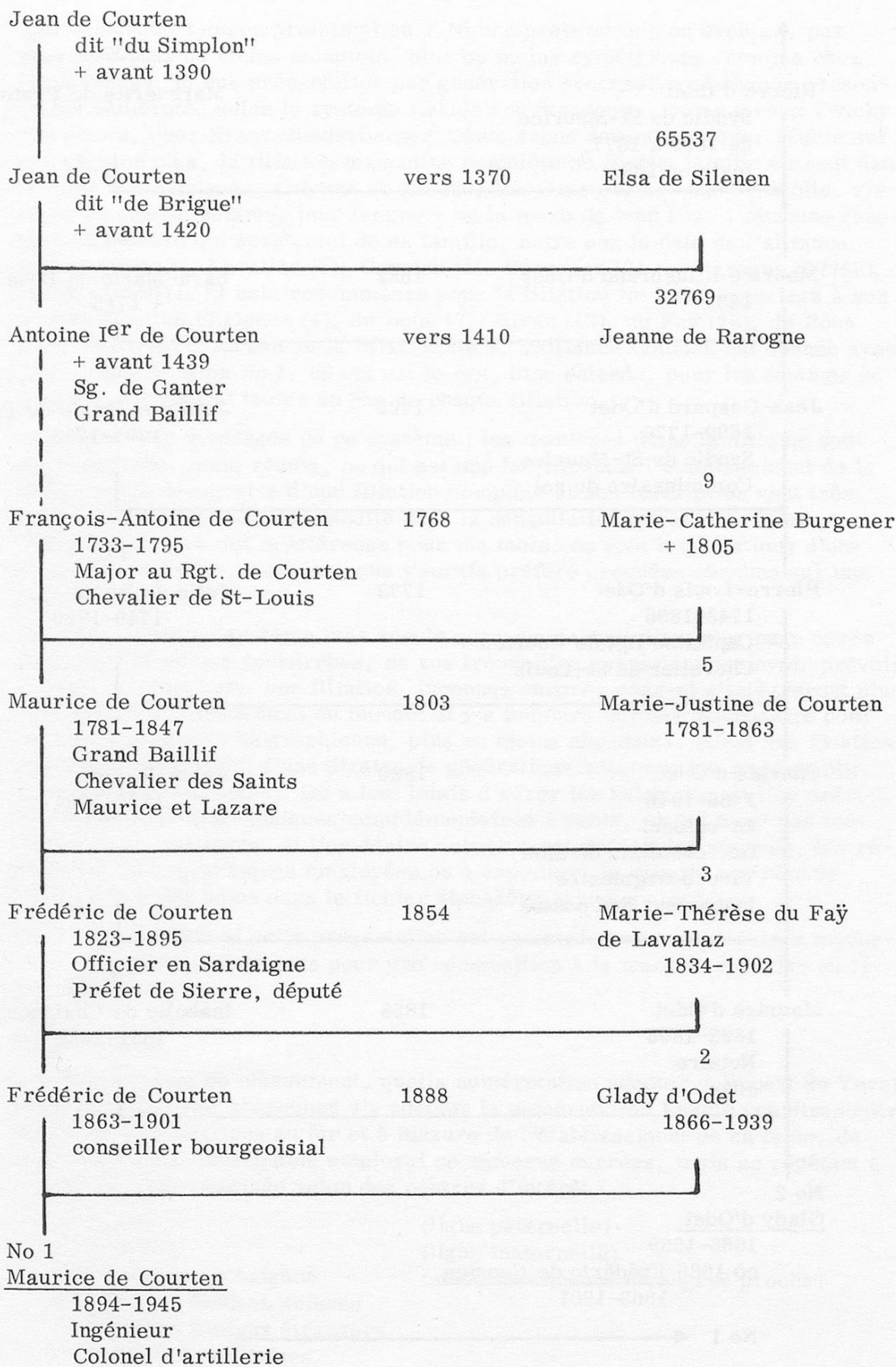
Les siècles précédents : ce ne sont pas seulement les terres seigneuriales, les provinces, les futurs Etats que se taillent les Rarogne, les Estavayer, les Thierstein, les Neuchâtel, les Zaehringen, les Savoie, les Bourgogne, c'est l'Europe entière. Le puzzle n'est plus amusant à construire de ce côté-ci, trop complet, trop facile, quand il est inexistant des autres. Il est le même pour tous. Des raffinements peut-être avec le Cid Campeador, les dynasties arabes d'Espagne, celles du Proche-Orient alliées aux croisés, Gengis Khan. Et puis l'aboutissement obligé qui est aussi le mythe de l'Occident, Charlemagne.

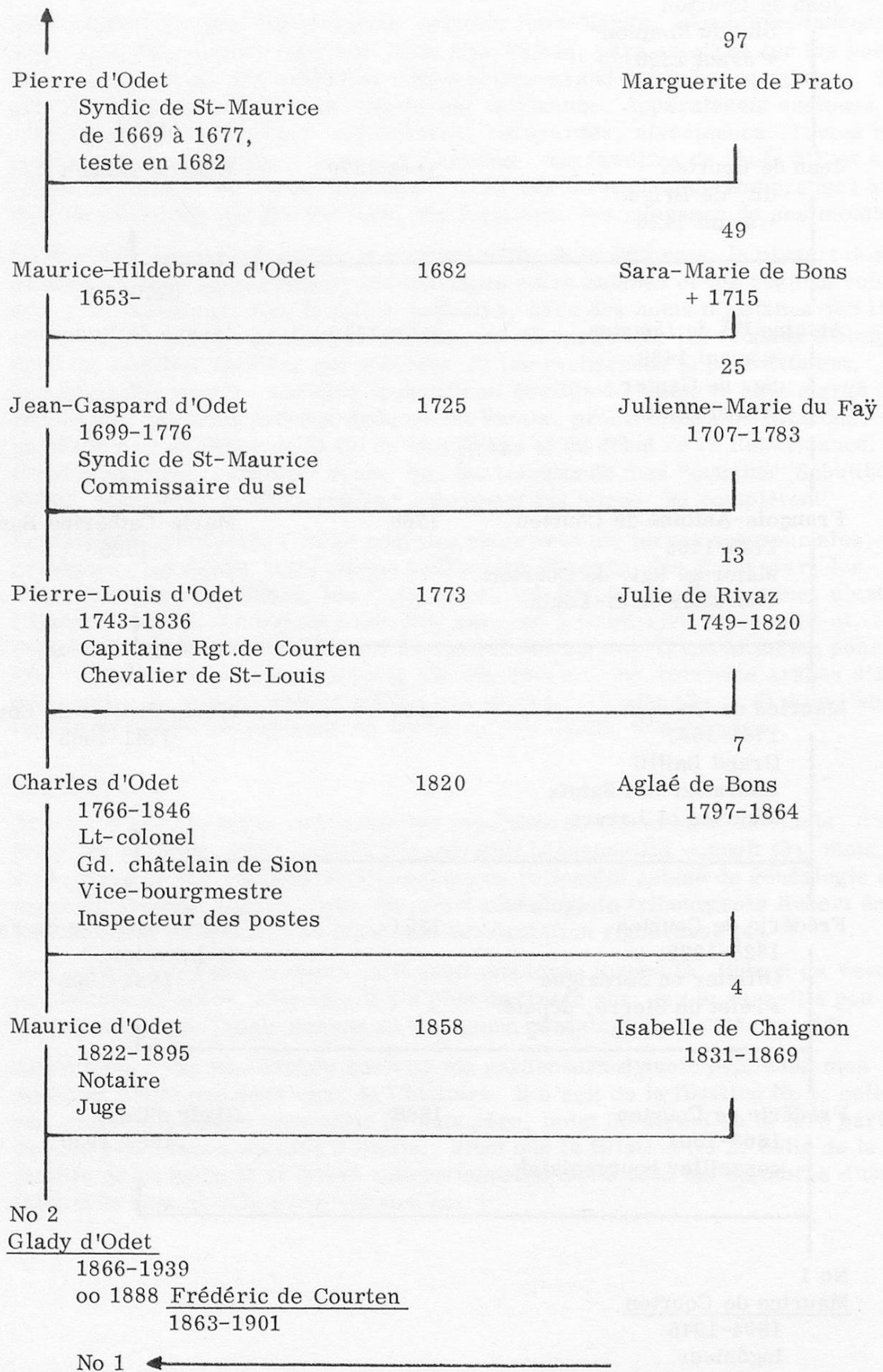
Classement

Mon but n'est pas ici de présenter les systèmes de classement existants, d'en faire une critique, références à l'appui; tout le monde les connaît (3), mais d'en proposer aux lecteurs de l'Annuaire de la Société suisse de généalogie un nouveau, inconnu encore, celui du grand généalogiste fribourgeois Hubert de Vevey, système auquel j'ai donné une numérotation rigoureuse (4).

Peu satisfait des classements qu'il avait employés jusque là, Hubert de Vevey en chercha un autre, l'inventa il y a plus de trente ans, me le conseilla peu après, alors que j'étais encore un tout jeune généalogiste inexpérimenté.

Avant tout, voici un exemple que l'on me pardonnera d'avoir pris dans mes dossiers plutôt que dans ceux de l'histoire. Il s'agit de la filiation No 1, celle des ancêtres en ligne masculine de mon père, point de départ de la lère partie de mon ascendance poussée à l'infini, ainsi que la filiation No 2, celle de la famille de sa mère (J'ai laissé conventionnellement à tous les membres d'une famille le nom qu'elle porte aujourd'hui.)





Que remarque-t-on en premier lieu ? Ni une présentation en éventail, par quartiers plus ou moins complets, plus ou moins symétriques, comme chez Rübel-Blass, ni une présentation par génération successive où chaque personne est numérotée selon le système Kekule von Stradonitz, comme chez Zwicky von Gauen, chez Kranz-Niederberger. Nous avons devant les yeux, réunie sur une page ou plus, la filiation masculine complète de chaque famille entrant dans la table d'ascendance. Colonne de gauche, les Courten, colonne de droite, vis-à-vis de chaque homme, leur femme - ou la mère de leur fils -, chacune recevant un numéro qui sera celui de sa famille, entre eux la date de l'alliance. Ainsi : Odet (2), Lavallaz (3), Courten (5), Burgener (9) ... Rarogne (37769), Silenen (65537). Et cela recommence pour la filiation No 2 qui apportera à son tour la filiation Chaignon (4), de Bons (7), Rivaz (13), du Faÿ (25), de Bons (49), Prato (97). Au bas de la filiation No 2, l'alliance Courten est donnée avec renvoi à la filiation No 1, ce qui est le cas, bien entendu, pour les femmes se trouvant dorénavant toutes au bas de chaque filiation.

Les immenses avantages de ce système : les membres d'une famille ne sont pas dispersés, mais réunis, ce qui est une facilité dans l'établissement de la table (car la découverte d'une filiation complète et son inscription vont très souvent de pair) et une commodité dans la consultation (ainsi chez Kranz-Niederberger, ce qui m'intéresse pour ma table, ce sont les filiations d'une dizaine de familles, pas plus, que j'aurais préféré groupées chacune sur une page).

En outre, c'est un système très souple qui vous permet d'avancer page après page, au gré de vos recherches, de vos trouvailles, sans jamais devoir prévoir la place pour un nom, une filiation, inconnus encore; ceux-ci s'intégreront plus tard le plus commodément du monde; il y a toujours la place nécessaire pour les renseignements biographiques, plus ou moins abondants. Ainsi une filiation complète (numérotée) d'une dizaine de générations occupera une page ou plusieurs (non numérotées). On a tout loisir d'aérer les filiations, si l'on prévoit des indications biographiques complémentaires à venir, ce qui n'est pas toujours le cas d'ailleurs, si l'on désire donner à cet endroit les sources, les références bibliographiques employées ou à exploiter, le visa de contrôle de l'inscription des noms dans le fichier alphabétique indispensable.

Inutile de dire que si cette présentation est commode pour vos dossiers manuscrits, elle l'est plus encore pour une composition à la machine à écrire ou typographique.

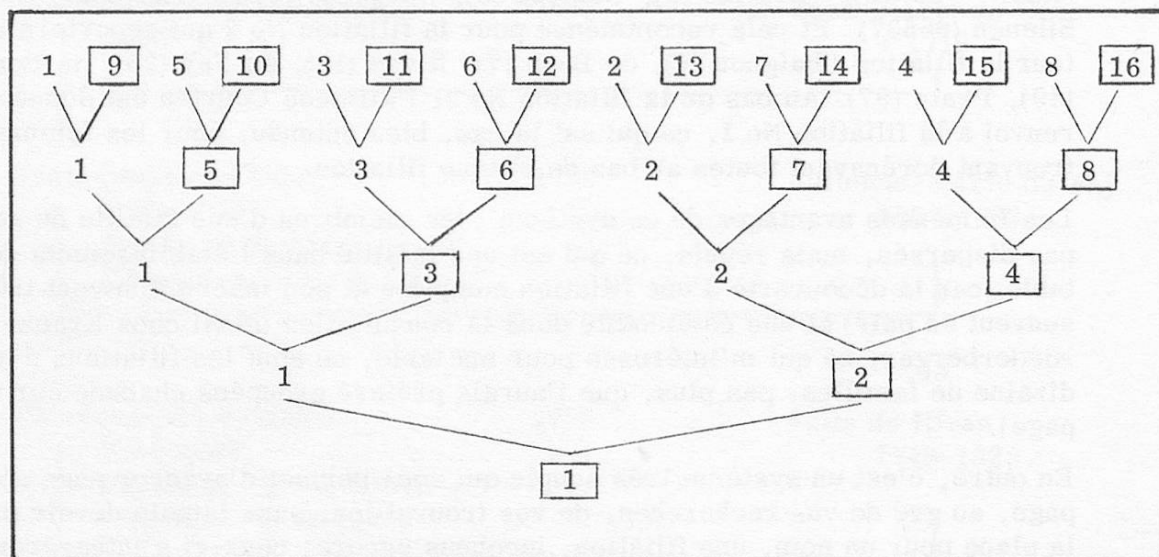
Numérotation

Avec ce système de classement, quelle numérotation adopter ? Hubert de Vevey, après un essai vite abandonné d'y adapter la numérotation Kekule von Stradonitz, numérote ses filiations au fur et à mesure de l'établissement de sa table, de ses recherches. Moi-même employai ce numerus currens, mais se répétant à chaque division imaginée selon des centres d'intérêt :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| A) Valais | (ligne paternelle) |
| B) Fribourg | (ligne maternelle) |
| C) Ascendance Chaignon | (seule ascendance étrangère proche) |
| D) Lignages féodaux suisses | |
| E) Lignages féodaux étrangers | |
| F) Maisons souveraines | |

Cette manière de faire n'est pas très scientifique, mais assez commode, du moins dans les débuts. Schématique, elle correspond à une vue de l'esprit, mais pas à la réalité généalogique ! Alors je décidai de découvrir la numérotation rigoureuse, propre au système d'Hubert de Vevey.

Je travaillai pragmatiquement. Devant le tableau de mes 512 quartiers, dessinés en éventail, je numérotai chaque nouvelle entrée, de gauche à droite, systématiquement, sans tenir compte de l'implexe des ancêtres. Voici ce schéma, mais des 16 quartiers :



La lignée ascendante de droite représente la filiation strictement maternelle; la numérotation de chaque mère correspond à la progression géométrique classique des quartiers : 2 - 4 - 8 - 16 - 32 etc. Cela permet immédiatement de calculer à quelle génération et à quelle époque est entrée telle famille dans votre table.

- 1 = lignée paternelle
- 2 = lignée maternelle
- 3-4 = lignées des 2 grands-mères
- 5-8 = lignées des 4 arrière-grand-mères
- 9-16 = lignées des 8 trisaïeux (nés et morts 1733-1841)

257-512 = 10^e génération (nés 2^e moitié du XVI^e siècle)

65537-131072 = 18^e génération (fin XIV^e siècle)

L'on remarque que les nombres employés restent d'un usage facile. En-dessous de 100.000 pour la plupart des familles, qui ne remontent guère au-delà du XVI^e/XV^e siècles, davantage bien sûr pour les dynasties féodales. Cela provient que ce ne sont pas les individus qui portent un numéro, mais les filiations. Pour les situer dans une génération, autrement dit pour les numérotés, il n'y a qu'à user du numéro de leur femme, le numéro théorique le cas échéant. Ainsi le Grand Baillif Maurice de Courten porte le No 1/5, Pierre-Louis d'Odet le No 2/13. Voici un exemple comparatif : Pernelle de la Bastie, héritière de la tour

de Goubin, à Sierre, + avant 1421, oo 1379 Jean de Chevron-Villette, vidôme de Sierre, porte dans la table d'ascendance Kranz-Niederberger le No 924331, dans celle de mon père le No 37897.

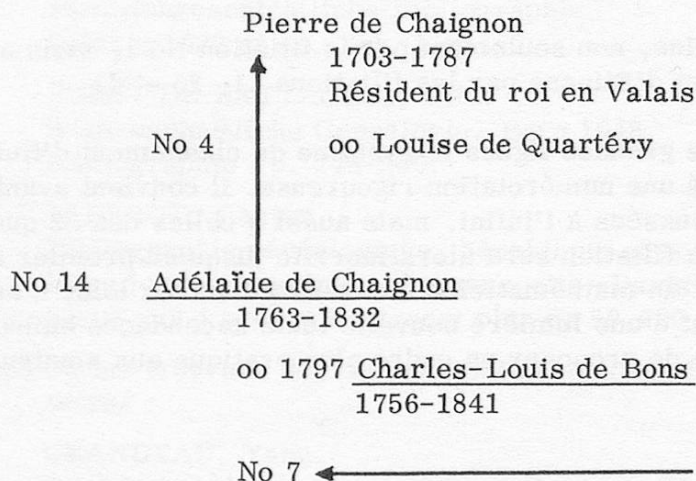
Passons de la numérotation sur mes quartiers (tableau III) à celle sur les filiations masculines selon le système de Vevey (tableau I et II). Voici les deux règles de base qui permettent la numérotation systématique d'une nouvelle filiation, avec leurs femmes, entrée à n'importe quelle génération, à n'importe quelle étape de vos recherches.

1. Une femme (donc sa filiation) aura toujours une mère portant un numéro double du sien.
2. Une femme - sur la même filiation masculine - aura toujours une belle-mère portant un numéro double moins 1.

Ainsi pour construire ma table au fur et à mesure, j'inscris par exemple la filiation d'Odet No 2 (tableau II), puis la mère de Gladit d'Odet $2 \times 2 = 4$ pour la filiation Chaignon; ensuite, pour chaque alliance d'Odet, en remontant, le double moins 1, ce qui donne : de Bons = 7, Rivaz = 13, du Faÿ = 25, de Bons = 49, Prato = 97, Furno = 193, Platéa = 385, N.N. = 769, Quartéry = 1537 . Et ainsi de suite, de filiation en filiation.

Pratiquement, je numérote chaque femme, même si elle est N.N., c'est-à-dire inconnue; je n'ouvre une nouvelle filiation, sur une nouvelle page blanche, que si je connais au moins le père de la femme; dans ce cas j'inscris le No à l'encre; dans le cas contraire, lorsque je ne connais pas le nom du père, ou pas encore, j'inscris au-dessus du nom de la femme, dans la filiation de sa belle-famille, son No au crayon.

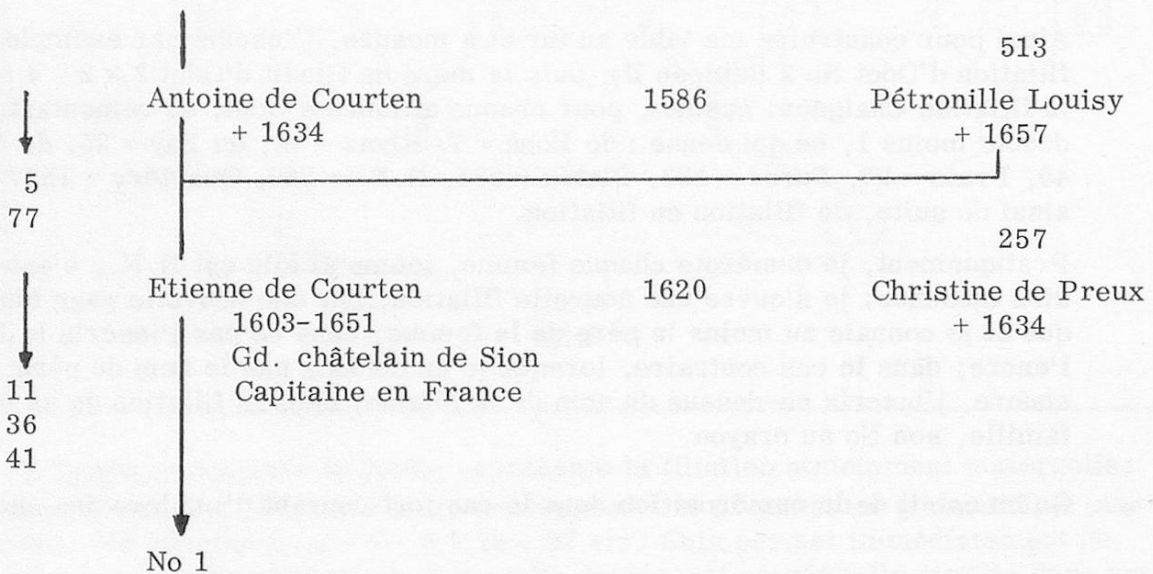
Qu'en est-il de la numérotation dans le cas fort courant d'implexe des ancêtres ?



Adélaïde de Chaignon apparaît pour la première fois, elle est donc inscrite avec son No 14. Par contre, son frère en l'occurrence a déjà apparu dans la filiation complète des Chaignon qui a le No 4 (tableau II). Sur la filiation de cette Adélaïde, son père Pierre et sa mère Louise de Quartéry ne sont que des renvois

et ne reçoivent pas une nouvelle numérotation. Ainsi, une 2e branche d'une famille a son propre numéro; elle est inscrite jusqu'à l'ancêtre commun figurant déjà dans la filiation du tronc. Cette manière de faire signifie que de très nombreux numéros ne sont pas employés et que la "pagination" n'est pas suivie. Ainsi dans ce cas, Louise de Quartéry aurait le No 28 qui est supprimé, amenant la suppression automatique des Nos 55, 109, 217, 110, 218, 434, etc. Il serait possible bien sûr de les calculer, mais quelle tâche minutieuse ! Est-ce un défaut grave de cette méthode, je ne le crois pas, car c'est un instrument avant tout pratique que je propose aux généalogistes.

Si, en remontant, le renvoi à une filiation déjà inscrite est indispensable, l'inverse ne l'est pas moins, c'est-à-dire l'indication des différentes descentes possibles d'un même individu (5). Ainsi :



Le probant descend d'Antoine, non seulement par la filiation No 1, mais aussi par les filiations 5 et 77, et d'Etienne par les filiations 11, 36 et 41.

Voici donc exposé dans ses grandes lignes le système de classement d'Hubert de Vevey auquel j'ai adapté une numérotation rigoureuse. Il convient avant tout aux tables d'ascendance poussées à l'infini, mais aussi à celles des 32 quartiers, des 32 quadrisaïeux dont la filiation sera alors inscrite jusqu'au premier ancêtre connu. Certainement un mathématicien trouverait d'autres lois, d'autres formules, qui éclaireraient d'une lumière nouvelle toute ascendance humaine. A moi, mon but n'était que de proposer un cadre plus pratique aux amateurs.

Notes

1) SCHULTHESS, Konrad.

Genealogie der Familie Schulthess-Würth von Zürich. (Ahnentafel ohne Begrenzung der Geschwister Schulthess.) Zürich 1932.

RUEBEL, Eduard.

Ahnentafel, Rübel-Blass. Zürich 1939.- 2 vol.

STROMEYER, Manfred.

Merian-Ahnen aus 13 Jahrhunderten. Konstanz, Limburg/Lahn 1963-1967.- 8 vol.

NIEDERBERGER, Ferdinand.

Die Ahnenliste der Kinder des Karl Kranz-Niederberger von Dübendorf-Zürich. Ein Prototyp von einer Nidwaldner Ahnenliste mit 4023 verschiedenen Personen in 50 Generationen... Stans 1973.

2) Néanmoins, je citerai :

Le catalogue-matières de la Bibliothèque nationale suisse "Généalogie - tables d'ascendance" qui contient également les titres de la Bibliothèque de la Société suisse de généalogie.

Le catalogue, également à la Bibliothèque nationale, établi par M. Walter Achtnich, (30 tiroirs) "Genealogie - Einzelne Geschlechter", qui est à la fois un index des noms de la Bibliographie généalogique suisse, publiée dès 1946, et un répertoire des principaux titres (livres et articles) repris de nos grandes bibliographies de l'histoire suisse : BARTH (ouvrages jusqu'en 1912). Répertoire I, II et III (articles 1812-1912). Bibliographie de l'histoire suisse (annuel dès 1913).

Les 3 tables générales des Archives héraldiques suisses.

En outre, les trois publications étrangères :

Familiengeschichtliche Bibliographie.

Leipzig 1932 et ss. Vol. 1 et ss.

FORST DE BATTAGLIA, Otto.

Wissenschaftliche Genealogie. Bern 1948.

Bibliographie : p. 248-280.

SAFFROY, Gaston.

Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France des origines à nos jours. Imprimés et manuscrits. Paris 1968 et ss. Vol. 1 et ss. (3 tomes parus sur 4 prévus contenant plus de 50.000 titres.)

3) On les trouvera décrits ou mentionnés dans les deux ouvrages suivants, entre autres :

GRANDEAU, Yann.

A la recherche de vos ancêtres. Guide du généalogiste amateur. Paris, Stock, 1974. 350 p. ill.

DURYE, Pierre.

La Généalogie. Paris, Presses universitaires de France. 1961. 128 p. (Que sais-je ? No 917.)

4) Parmi les nombreuses publications d'Hubert de Vevey, citons :

Manuel d'héraldique. Première initiation à l'art et à la science du blason.
(Avec D.L. Galbreath.) Lausanne 1922.

Les anciens ex-libris fribourgeois armoriés. Fribourg 1923.

Armoiries et sceaux des comtes et du comté de Gruyère. (Avec D.L. Galbreath
et F.T. Dubois.) Lausanne 1927.

Armorial du canton de Fribourg. Fribourg 1935-1943. 3 vol.

ainsi que les généalogies Estavayer, Forel, Corbières, Mayor de Cugy, de
Font, de la Molière, Glâne, von der Weid, Praroman, etc. publiées dans
divers recueils et périodiques. Il est également l'auteur de la plupart des
notices consacrées aux familles fribourgeoises de l'Almanach généalogique
suisse.

5) Curiosité généalogique : l'importance numérique des Courten fait que je
descends, par les femmes, d'un Antoine de Courten, mort en 1634, par 7
filiations différentes. J'ai dessiné un tableau héraldique représentant ce
phénomène : il a la forme d'un losange, dont la largeur est occupée par ces
7 filiations et dont les pointes sont le probant et l'ancêtre commun.